



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 9 juillet 2019, à 19 h 30, les demandes de dérogation mineure suivantes seront considérées :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2019-DM-014-2	28, 38 ^e Avenue	H-14	1 954 161	Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement située à 0,14 mètre d'une ligne latérale de lot au lieu de 0,50 mètre tel qu'exigé par l'article 5.2.1 paragraphe 4 du règlement de zonage numéro 7200.
2019-DM-16-2	926, rue Jacques Paschini	I-01	3 850 547	Permettre la réduction du nombre de cases de stationnement à 130 au lieu de 149; la largeur des allées de circulation variant entre 7,32 mètres et 13,89 mètres au lieu de 6 mètres et l'installation de pavés alvéolés pour certaines cases de stationnement au lieu de l'asphalte tel qu'exigé par les articles 5.1.5, 5.2.2 et 5.2.3 du règlement de zonage numéro 7200.
2019-DM-018	89, 51 ^e Avenue	H-12	1 953 617	Permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire (garage) portant la superficie de celui-ci à 50,96 mètres carrés au lieu de 50 mètres carrés tel qu'exigé par l'article 4.3.4 paragraphe 4 du règlement de zonage numéro 7200.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter ces demandes lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2019, à 19 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 21 juin 2019.

La greffière,

Me Annie Chagnon